

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
COMMUNE DE PUSEY

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°118/2019
EN DATE DU 22/11/2019

**ARRÊTÉ PORTANT ANNULATION DE L'INTERDICTION D'ACCES AUX STADES
MUNICIPAUX POUR CAUSE D'INTEMPERIES**

Le Maire de la Commune de PUSEY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2,
L 2213-1 à L 2213-4, L 2214-4,
VU le Code Pénal et notamment l'article R.623-2,

CONSIDERANT qu'en raison de l'amélioration météorologique en cours de journée du
22 novembre 2019, les terrains des stades municipaux étant devenus à nouveau
praticables, il importe de ne plus interdire leur utilisation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté N°117/2019 portant interdiction d'accès aux stades municipaux
les 23 et 24 novembre 2019 **est annulé.**

ARTICLE 4 : Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Saône,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. 4, rue Lucie et Raymond Aubrac. B.P. n° 40005. 70001 VESOUL CEDEX ;
- Monsieur TERRASSON Jean-Jacques, Président de l'Union Sportive de Pusey
- Monsieur MANTION Patrice, Adjoint au Maire, référent de la commune de Pusey concernant les stades municipaux.

Pusey, le 22 novembre 2019.

L'Adjointe au Maire Déléguée,



Marie-Christine MOINOT.